

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-038 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1099 et nommant Monsieur SENHADJI Lotfi, Directeur;

Vu la décision n° 2016-57 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1099 et prorogeant le mandat de Monsieur Lotfi SENHADJI;

Vu la décision n° 2017-37 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1099 et prorogeant le mandat de Monsieur Lotfi SENHADJI;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1099 intitulée « Laboratoire Traitement du Signal et de l'Image (LTSI) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Monsieur Fabrice WENDLING est nommé Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Le Président de l'Université de Rennes



David ALIS

